

Paris, le 22 juillet 2016

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 19

Conformément à la décision n° 2010-07 SG, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est consultable au service des affaires juridiques et économiques (Accès 9 bis – 3^e étage – Bureau n° 31 sis au 292 rue Saint Martin – 75003 PARIS), de même que sur le site du Cnam (www.cnam.fr).

TABLE DES MATIERES**DELIBERATIONS EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

➤ Délibération du 7 juillet 2016 Admission de créances en non valeur	p. 4
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Bilan social 2015	p. 5
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Budget rectificatif n°1 2016	p. 6
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Débat d'orientation et de cadrage budgétaire & procédure interne d'élaboration du budget 2017	p. 7
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Modification de la campagne d'emplois 2016 dans le cadre de l'intégration du centre d'études de l'emploi au Cnam	p. 10
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Dispositif-cadre fixant les modalités d'intégration de certains chercheurs du centre d'études de l'emploi sur des contrats prévus par l'article L 954-3 du Code de l'éducation	p. 11
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Revalorisation de la politique indemnitaire des fonctionnaires BIATSS à compter du 1er août 2016	p. 12
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Modification de l'architecture budgétaire à compter du 1 janvier 2017	p. 13
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Modification de l'architecture budgétaire à compter du 1 ^{er} septembre 2016	p. 14
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Modification de l'architecture budgétaire à compter du jour de l'intégration du centre d'études de l'emploi au Cnam	p. 15
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Modification du règlement intérieur	p. 16
➤ Délibération du 7 juillet 2016 Intégration du centre d'études de l'emploi au Cnam	p. 17

➤ Délibération du 7 juillet 2016	
Remises gracieuses	p. 18
➤ Délibération du 7 juillet 2016	
Tarifs 2016-2017 des enseignements du Centre Cnam en région Bourgogne	p.19
➤ Délibération du 7 juillet 2016	
Tarifs 2016-2017 des enseignements du Cnam Nord Pas de Calais	p. 20

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Admission de créances en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, propose à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant de 79.702,57 €.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 18 JUL 2016

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

L'administrateur général

Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière

jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6. Bilan social 2015

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve à l'unanimité le bilan social 2015 du Cnam.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Dixier BOUQUET

Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2016

L'administrateur général

Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Budget rectificatif n°1 – 2016

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le budget rectificatif N°1 de l'exercice 2016 de l'établissement :

- Augmentant pour l'établissement agrégé les autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) de 6 665 793€ : 1 608 547€ en personnel, 3 805 203€ en fonctionnement, 1 252 043€ en investissement.
- Augmentant pour l'établissement agrégé les autorisations budgétaires en crédits de paiement (CP) de 5 084 990€ : 1 608 547€ en personnel, 2 224 400€ en fonctionnement, 1 252 043€ en investissement.
- Augmentant pour l'établissement agrégé les recettes budgétaires de 4 972 690€.

Après budget rectificatif N°1, les autorisations budgétaires sont respectivement :

- Autorisations d'emploi : un plafond d'emploi fixé à 1 626 emplois équivalents temps plein travaillés,
- des autorisations d'engagement (AE) à 161 141 998€ dont :
 - 111 299 773€ personnel
 - 42 530 478€ fonctionnement
 - 7 311 747€ investissement
- des crédits de paiement (CP) à 158 725 749€ dont :
 - 111 299 773€ personnel
 - 41 201 125€ fonctionnement
 - 6 224 851€ investissement
- un solde budgétaire déficitaire de 562 788€.

- un prélèvement de 302 288€ sur la trésorerie,
- un résultat patrimonial de 1 826 222€,
- une capacité d'autofinancement de 5 418 922€,
- un apport au fonds de roulement de 76 282€.

Les tableaux des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des emplois et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Pour/ampliation
Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BONQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2016

L'administrateur général


Olivier Faron

Le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex
tél 33 (0)1 40 27 21 23 administrateur.general@cnam.fr www.cnam

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Débat d'orientation et de cadrage budgétaire & procédure interne d'élaboration du budget 2017

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve par 24 voix pour et 2 abstentions, les axes stratégiques suivants qui structurent le projet de budget 2017 :

Développer l'offre de formation en fonction des attentes du tissu socioéconomique :

- Lancement d'un projet sur la stratégie et le développement ;
- Poursuivre le développement de l'offre de formation en apprentissage avec notamment l'ouverture de deux nouvelles formations au CFA ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation ;
- Poursuivre le schéma directeur numérique en tenant compte des retours sur investissement attendus.

Améliorer la lisibilité du Cnam :

- Favoriser la participation du Cnam à des pôles de compétitivité ;
- Renforcer les actions de communication, la participation à des forums, l'attractivité et l'efficacité de la communication digitale ;
- Accueillir et déployer des compétences professionnelles en communication scientifique.

Développer les relations avec les entreprises et les collectivités territoriales :

- Développer les partenariats avec les entreprises dans le cadre d'activité de Cnam entreprises ;
- Développer les actions de la fondation du Cnam.

Développer la recherche au niveau national et international :

- Mettre en œuvre le fonds recherche afin de financer des appels à projet, soutenir des manifestations scientifiques et l'installation de nouveaux enseignants chercheurs ;
- Mettre à disposition des chercheurs un outil de suivi des appels à projets (repérage et aide au montage du projet) ;
- Poursuivre les actions d'incubation initiées en 2016 et soutenir des projets nouveaux ;
- Lancer un programme pluriannuel de renouvellement des équipements des laboratoires (renouvellement et innovation).

Développer la diffusion de la culture scientifique et technique :

- Poursuivre la politique d'amélioration de la lisibilité et de l'attractivité du musée ;
- Lancer une réflexion sur un programme de conservation préventive des bâtiments ;
- Réaliser une politique événementielle plus active ;
- Remise en état de la salle des textiles afin d'y accueillir en exposition temporaire des objets du Musée des arts et métiers en lien étroit avec des manifestations scientifiques ;
- Développer les activités en lien avec la recherche.

Améliorer l'accueil et les conditions de travail des auditeurs et des personnels :

- Poursuivre le plan de mise en accessibilité des bâtiments débuté en 2016 ;
- Réaliser les opérations de réhabilitation des locaux dans le cadre du CPER (5 M€) ;
- Poursuivre la mise en sécurité incendie du site Montgolfier.

Améliorer la gestion de l'établissement afin de mobiliser les capacités d'amélioration continue dans l'exercice des missions du Cnam :

- Donner une plus grande autonomie dans la gestion aux composantes ;
- Revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS fonctionnaires afin de prendre en compte les nouvelles missions et de rendre l'établissement plus attractif ;
- Révision des processus budgétaires et financiers et création de centres de services partagés.

Créer des marges financières futures en agissant sur le pilotage des dépenses :

- Poursuivre la réhabilitation des surfaces pour permettre la résiliation du bail des jeunes au plus tard en 2021 ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en poursuivant les actions de mutualisation et en développant la politique d'achat ;
- Revoir les méthodes d'allocations des moyens afin d'optimiser les taux d'exécution des recettes et des dépenses ;
- Piloter l'évolution de la masse salariale par la gestion rigoureuse des emplois (remplacement, repyramidage, redéploiement) et le cadrage des enveloppes d'heures d'enseignement ;
- Musée des arts et métiers : poursuivre le projet de réduction des coûts des réserves et lancer une réflexion sur les charges fixes (gardiennage, nettoyage).

Créer des marges financières futures en agissant sur les sources de recettes et sur leur réalisation :

- Approfondir le modèle économique de l'activité numérique dans le cadre du SDN ;
- Redéfinir les modes de gestion des conventions ;
- Redynamiser la recherche de mécénat au Musée des arts et métiers ;
- Améliorer les délais de facturation et de recouvrement des créances.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve également la procédure interne d'élaboration du budget proposée :

- Début juillet : Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Début juillet : Lettre de cadrage qui décline les orientations arrêtées par le conseil d'administration, précise le cadrage budgétaire et les priorités ;
- Juillet – novembre : Dialogue de gestion
 - entre les centres de responsabilité budgétaire (CRB) et les services opérationnels (SO) qui leur sont rattachés

Le CRB anime le dialogue de gestion itératif, agrège les données budgétaires des SO, arbitre et consolide les prévisions budgétaires dans le respect des objectifs fixés.

- Entre les centres de responsabilités budgétaires et l'ordonnateur principal

Le dialogue de gestion est basé sur des contrats d'objectifs et de moyens, déclinés en besoins récurrents et projets nouveaux.

- Octobre – Novembre : arbitrages budgétaires
- Décembre : présentation du projet de budget au conseil d'administration

Le document relatif au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 18 JUL. 2016

L'administrateur général

Olivier Faron

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUÉ
Directeur général des services

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3. Modification de la campagne d'emplois 2016 dans le cadre de l'intégration du Centre d'études de l'emploi (CEE) au Cnam

Par 27 voix « pour » et une abstention, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, donne un avis favorable au recrutement de cinq maîtres de conférences, dont quatre par voie de mutation et un par voie de détachement.

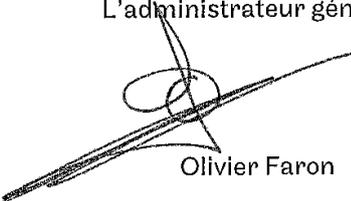
Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2016

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

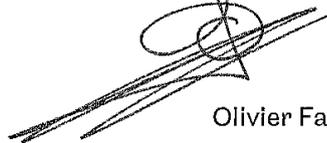
3. Dispositif-cadre fixant les modalités d'intégration de certains chercheurs du Centre d'études de l'emploi (CEE) sur des contrats prévus par l'article L.954-3 du Code de l'éducation

Par 26 voix « pour » et deux abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, donne un avis favorable au dispositif-cadre fixant les modalités d'intégration d'un chercheur mis à disposition du CEE pour un contrat de chercheur prévu par l'article L.954-3 du Code de l'éducation, tel qu'il figure dans la notice de présentation et le document joint à celle-ci, qui sont annexés à la présente délibération.

Pour ampliation
Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUL. 2016

L'administrateur général



Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6. Revalorisation de la politique indemnitaire des fonctionnaires BIATSS du Cnam

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve à l'unanimité l'augmentation de 50€ bruts mensuels de la prime statutaire de tous les fonctionnaires BIATSS à compter du 1^{er} août 2016, compatible avec le plafond réglementaire de chaque dispositif indemnitaire, la nouvelle grille indemnitaire figurant en annexe de la présente délibération.

Pour ampliation

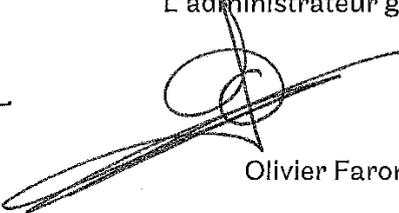
Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET

Directeur général des services

Fait à Paris, le 1^{er} août 2016

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Modification de l'architecture budgétaire à compter du 1 janvier 2017

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve l'architecture budgétaire et comptable proposée à compter du 1 janvier 2017. La notice de présentation et le document de la structure budgétaire 2017 sont annexés à la présente délibération.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 10 JUIL. 2016

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Modification de l'architecture budgétaire à compter du 1^{er} septembre 2016

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve la modification de l'architecture budgétaire et comptable à compter du 1 septembre 2016, figurant en annexe à la présente délibération, telle qu'elle suit :

- création d'un centre de responsabilité budgétaire pour la structure Cnam Entreprises.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2016

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Modification de l'architecture budgétaire à compter du jour de l'intégration du centre d'études de l'emploi au Cnam (CEE)

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve la modification de l'architecture budgétaire et comptable à compter de la date d'intégration du centre d'études de l'emploi, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération :

- création d'un service opérationnel « centre d'études de l'emploi et du travail » (CEET) au sein du centre de responsabilité « Recherche » dédié aux activités du centre.

Fait à Paris, le 18 JUL. 2016

Pour ampliation

L'administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4. Modification du règlement intérieur

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve par 20 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions, la modification du règlement intérieur figurant en annexe à la présente délibération.

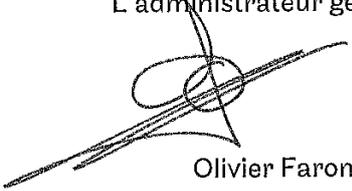
Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUL. 2016

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3. Intégration du Centre d'études de l'emploi (CEE) au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve à l'unanimité l'intégration du Centre d'études de l'emploi (CEE) au Conservatoire national des arts et métiers à la date d'intégration effective du CEE au Cnam. Il est créé à cet effet une structure spécifique dénommée « Programme transverse Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) », conformément à la notice de présentation jointe et au rapport scientifique qui sont annexés à la présente délibération.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BUIQUET

Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUL. 2016

L'administrateur général

Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Remise gracieuse de créances

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, propose à l'unanimité la remise gracieuse des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant de 9.266,83 €.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2016

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Tarifs 2016-2017 des enseignements du Centre Cnam en région Bourgogne

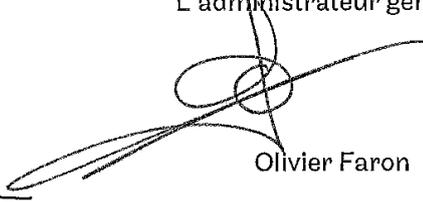
Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve par 24 voix « pour » et 2 abstentions la grille tarifaire 2016-2017 du Centre Cnam Bourgogne, annexée à la présente délibération.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2016

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation
Olivier BOUQUET
Directeur général des services

L'administrateur général


Olivier Faron

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Tarifs 2016-2017 des enseignements du Cnam Nord Pas de Calais

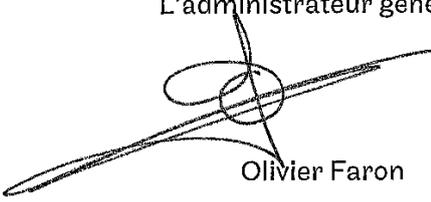
Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 7 juillet 2016, approuve par 24 voix « pour » et 2 abstentions, la grille tarifaire du Cnam Nord Pas de Calais, annexée à la présente délibération.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 18 JUL. 2016

L'administrateur général


Olivier Faron